

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006



G333c

SUBID : 000000003469

Version 12

Date d'impression 09.07.2010

Date de révision 08.07.2010

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : G333c
Utilisation de la substance/de la préparation : Concentré de bain de fixage photographique

Identification de la société/entreprise

Agfa - Gevaert S.A.
212 Avenue Paul Doumer
92508 RUEIL MALMAISON
France
Tél. : 01 47 77 10 27
Fax : 01 47 77 10 70
Personne responsable de la fiche d'informations sur la sécurité: Jos Vanholzaets
E-mail: electronic.sds@agfa.com

Téléphone en cas d'urgence (Belgique) : +32 3 4443333 (24h/24h)
ou téléphone ORFILA : +33 1 45425959

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon les Directives Européennes et leur transposition en loi nationale, cette préparation n'est pas classée comme dangereuse.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

L'information et l'étiquette de sécurité dans ce chapitre ont trait aux ingrédients individuels. L'information correspondante relative à ce produit même se trouve au Chapitre 15. Le texte complet de chaque phrase R appropriée est cité au Chapitre 16.

Concentré aqueux de bain de fixage photographique, principalement composé de:

Composants dangereux

- | | | | | |
|---------------------|---------------------|--------------|---|-----|
| ● Acide acétique | Concentration [%] : | 1,0 | - | 5,0 |
| No.-CAS | : | 64-19-7 | | |
| No.-Index | : | 607-002-00-6 | | |
| No.-EINECS | : | 200-580-7 | | |
| Symbole(s) | : | C | | |
| Phrase(s) de risque | : | R10, R35 | | |

4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un spécialiste si les symptômes persistent.
- Ingestion : Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Consulter un spécialiste.
- Inhalation : Amener la personne à l'air libre. Consulter un spécialiste si nécessaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006



G333c

SUBID : 00000003469

Version 12

Date d'impression 09.07.2010

Date de révision 08.07.2010

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, décomposition thermique avec risque d'émission de vapeurs dangereuses (par ex. dioxyde de soufre et d'ammoniac).
- Autres informations : Le produit n'est pas inflammable.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Voir Chapitre : Contrôle de l'exposition / protection individuelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Pour l'élimination de déchets, voir Chapitre 13.
- Méthodes de nettoyage : Endiguer le produit renversé si nécessaire. Enlever avec un matériau absorbant. Collecter les grandes quantités de produit renversé dans un conteneur correctement étiqueté qui peut se fermer. Ne pas déverser dans les égouts, sur le sol ou les eaux de surface.
- Conseils supplémentaires : Éliminer les résidus par un rinçage abondant avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Aucune mesure particulière de protection n'est requise contre l'incendie ni contre l'explosion.

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver le récipient bien fermé. Protéger de l'insolation directe.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides forts, des bases fortes et des oxydants forts.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeurs	Type	Date de révision	Base
Acide acétique	64-19-7	25 mg/m ³ 25 mg/m ³	VLE TWA	06 2006 05 2001	INRS (FR) EU ELV

Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : La ventilation doit être suffisante pour éviter que les limites d'exposition sur les lieux de travail soient dépassées.
- Mesures d'hygiène : Respecter les mesures de précaution usuelles pour la manipulation de produits chimiques. Éviter d'inhaler les vapeurs. Conserver à l'écart des aliments, des boissons et du tabac.
- Protection des mains : Utiliser des gants résistant aux produits chimiques. En cas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006



G333c

SUBID : 00000003469

Version 12

Date d'impression 09.07.2010

Date de révision 08.07.2010

d'immersion fréquente, répétée ou prolongée, utiliser des gants en caoutchouc butyle (épaisseur $\geq 0,36$ mm, délai de rupture > 480 mn), caoutchouc nitrile (épaisseur $\geq 0,38$ mm, délai de rupture > 480 mn) ou en néoprène (épaisseur $\geq 0,65$ mm, délai de rupture > 240 mn). Pour une protection contre les éclaboussures intermittentes, des gants avec un délai de rupture > 60 mn sont suffisants. Éviter des gants fabriqués en latex naturel.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information générale

Forme : Liquide.
Couleur : Incolore.
Odeur : Presque inodore

Information importante pour la santé, la sécurité et l'environnement

Densité relative (20 °C) : 1,282
Solubilité : Miscible avec de l'eau en toutes proportions.
pH (25 °C) : 5,3
Point/intervalle de fusion : < 0 °C
Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Le produit est stable sous conditions normales de stockage et d'utilisation.
Conditions et matières à éviter : Éviter le contact avec des acides forts, des bases fortes et des oxydants forts. Enlever tout produit chimique et rincer abondamment les cuves de développement avec de l'eau avant d'utiliser tout produit de nettoyage.
Produits de décomposition dangereux : Anhydride sulfureux et d'ammoniac

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information toxicologique spécifique pour les ingrédients individuels à l'état pur:

Toxicité orale aiguë

• Acide acétique : DL50 rat 3.310 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

• Acide acétique : CL50 rat 11,4 mg/l/ 4 h

Toxicité dermale aiguë

• Acide acétique : DL50 lapin 1.060 mg/kg

Autres informations

Dans des conditions normales d'utilisation, l'anhydride sulfureux peut être libéré à des concentrations bien inférieures à la limite d'exposition de 2 ppm. Toutefois, des personnes asthmatiques peuvent déjà être sensibles à des concentrations aussi faibles que 0,1 ppm.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n o 1907/2006



G333c

SUBID : 000000003469

Version 12

Date d'impression 09.07.2010

Date de révision 08.07.2010

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradation

- Acide acétique : OECD 301D Estimation de la dégradabilité biologique
99 % après 30 d

Effets écotoxicologiques

Information écotoxicologique pour les ingrédients individuels à l'état pur:

Toxicité pour les poissons

- Acide acétique : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
CL50: 88 mg/l/ 96 h

Toxicité pour les daphnies

- Acide acétique : Espèce: Daphnia magna (puce d'eau)
CE50: 47 mg/l/ 24 h

Toxicité pour les algues

- Acide acétique : Espèce: Scenedesmus quadricauda (algue)
EC10: 4.000 mg/l/ 8 d

Toxicité pour les bactéries

- Acide acétique : Espèce: Pseudomonas putida (bactérie)
EC10: 2.850 mg/l/ 16 h

Cette préparation ne contient pas d'ingrédient classé comme dangereux pour l'environnement selon les Directives Européennes et la loi nationale correspondante.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Les réglementations sur l'environnement, le rejet de chimie et des eaux de lavage, le traitement de déchets et les conditions d'élimination de produits chimiques et de leurs emballages peuvent varier d'un pays à l'autre. Les réglementations locales en vigueur doivent être consultées. Lorsque ce produit ou son emballage contaminé doit être éliminé comme déchet, il y a lieu de contacter un service agréé d'élimination de déchets. Peut être déversé dans les égouts si les réglementations locales le permettent.

Pour les déchets résultant de ce produit, il est recommandé d'utiliser le Code Européen de Déchets : 09 01 04 (bains de fixation).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n o 1907/2006



G333c

SUBID : 000000003469

Version 12

Date d'impression 09.07.2010

Date de révision 08.07.2010

Ce produit ne doit pas être étiqueté comme substance ou préparation dangereuse selon la définition des Directives Européennes et de leur transposition en loi nationale.

16. AUTRES INFORMATIONS

Chapitre(s) modifié(s) par rapport à l'édition précédente: 3

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2 et 3:

R10 Inflammable.
R35 Provoque de graves brûlures.

Cette Fiche de Sécurité est rédigée selon les Directives Européennes et la loi nationale correspondante.

L'information dans cette Fiche de Sécurité est correcte selon l'état actuel de nos connaissances et de nos expériences. Elle n'est applicable qu'au produit spécifique décrit ici, mais elle peut ne pas être valable lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec tout autre produit ou procédé, sauf conditions spécifiées dans le texte. Ce document vise à fournir les informations nécessaires du produit liées à la santé et à la sécurité, mais il ne peut être considéré comme faisant preuve de garantie ou de qualité. C'est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à la législation locale relative à la sécurité, à la santé, à l'environnement et aux déchets.